



Date de dépôt : 18 juin 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de François Baertschi : Grand** **remplacement à la centrale d'achats HUG-CHUV**

En date du 23 mai 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il nous a été rapporté que, suite au départ de l'ancien directeur de la centrale d'achats HUG-CHUV, des cadres et collaborateurs ont été remerciés. Le nouveau directeur les aurait remplacés par des collaborateurs étrangers et souvent des frontaliers.

L'Etat de Genève ne peut tolérer pareilles pratiques. Une institution intercantonale ne doit en aucun cas participer au grand remplacement de personnels locaux.

Mes questions sont les suivantes :

- Avant le départ de l'ancien directeur, combien de cadres de la centrale d'achats HUG-CHUV étaient des ressortissants suisses, combien étaient des étrangers résidant dans le canton de Genève et dans le canton de Vaud et combien étaient des frontaliers permis G ?*
- Actuellement, combien de cadres de la centrale d'achats HUG-CHUV sont des ressortissants suisses, combien sont des étrangers résidant dans le canton de Genève et dans le canton de Vaud et combien sont des frontaliers permis G ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire, il convient de rappeler que la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB), à l'instar de l'ensemble des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), s'attache à respecter scrupuleusement la directive cantonale visant à privilégier le recrutement de personnes résidant dans le canton de Genève.

Toutefois, pour certaines fonctions présentant des exigences techniques ou spécialisées particulières, il peut s'avérer que les compétences requises ne soient pas disponibles sur le marché local.

Dans de telles situations, et dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'institution, le recours à des candidatures frontalières demeure envisageable.

Situation avant le départ de l'ancien directeur

- Nombre total de cadres en poste en décembre 2021 : 4 cadres supérieurs au-delà de la classe 23.

Répartition selon la nationalité (ressortissants suisses / étrangers), le lieu de résidence (canton de Genève / canton de Vaud) et le statut (frontaliers titulaires d'un permis G).

<i>Décembre 2021</i>	<i>Résidence en Suisse</i>	<i>Résidence en France</i>
<i>Nationalité suisse</i>	2	–
<i>Nationalité étrangère</i>	2	–

Aucun frontalier titulaire d'un permis G parmi les cadres supérieurs.

Situation sous la direction actuelle

- Nombre total de cadres en mai 2025 : 5 cadres supérieurs au-delà de la classe 23.

Répartition selon la nationalité (ressortissants suisses / étrangers), le lieu de résidence (canton de Genève / canton de Vaud) et le statut (frontaliers titulaires d'un permis G).

<i>Mai 2025</i>	<i>Résidence en Suisse</i>	<i>Résidence en France</i>
<i>Nationalité suisse</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Nationalité étrangère</i>	<i>3</i>	<i>–</i>

Aucun frontalier titulaire d'un permis G parmi les cadres supérieurs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ